

## ● Mai à décembre 1728 :

ADBR, C 2087 et C 2090

L'hiver 1727-1728 provoqua déjà des dégâts, en raison "*des grandes pluies continuelles et inondations*", comme on l'écrit à Grimaud. Le terroir fut endommagé par la "*rivière*" de Gisèle et par le torrent de Riouffet, ce dernier venant de La Garde-Freinet. De grandes murailles furent abattues, de gros arbres fruitiers emportés (dont deux gros dans la rivière). Le total des dommages était de 22 028 livres.

A Bormes, la "*plaine bladalle*" fut ravagée par des grands débordements d'eaux qui firent brèche de chaque côté et l'inondèrent presque en entier "*jusqu'à son extrémité de la mer*". Les biens semés ne produisirent que des "*herbes sauvages*". Dans le quartier des vignes, on estimait la récolte future réduite à un dixième. Au quartier Landon "*où sont la plupart des olliviers du terroir, les experts trouvent les arbres rongés par les vers ou les boudroyes*" et avec une "*couleur si brûlée que les propriétaires seront obligés d'en émonder plus de la moitié ny ayant pas une seule ollive sur les arbres*".

-Dans les actuelles Hautes-Alpes, les ravages commencèrent dès la fin du mois de mai : le torrent de Bouchie déborda et le Guil causa de grands ravages à un bois, près d'Eiglieres (J. Flandin et A. Pasquali), détruisit les deux-tiers des maisons à Abriès, mit 4 mètres d'eau dans l'église, ravina le cimetière. A Château-Villevieille, neuf maisons furent renversées. A La Chapelle, un homme fut noyé et le pont d'Eyglieres fut emporté, tandis que le torrent d'Aigue Agnelle détruisit nombre d'autres ponts dans sa vallée.

Durant la période estivale se placent les orages les plus destructeurs en Provence :

Le 8 juin, au Bourguet et à Reillane [Département des Alpes-de-Haute-Provence].

Le 9 juin, à Callian [Département du Var], à Tournettes-les-Fayence.

Le 24 juin, à Grimaud, à nouveau.

Le 9 juillet, à Cuebris, La Croix, La Rochatte-Chanan, au Puget-Figette, au Puget-de Rostang [Viguerie de Guillaumes].

Le 11 juillet, les orages atteignent les abords duranciens avec Les Mées, Malijay.

Les 20 et 22 juillet sont touchés Castellet-lès-Sausses et Sausses [Viguerie de Guillaumes].

En ce mois de juillet, mais sans autre précision : Cuebris, Saint-Antonin [Viguerie de Guillaumes].

Si août paraît avoir été calme, les orages et débordements reprennent en septembre dans la viguerie de Saint-Paul, au Broc (le 21), mais aussi à l'ouest, à Vitrolles-lès-Martigues (le 5), Aux Arcs (le 21) [Département du Var].

Retour, en cette année 1728, d'un automne perturbé : une inondation de la Durance se produisit à Cabannes et à Noves, les 15 et 16 décembre. Torrents et vallons avaient débordé dès la fin novembre et le commencement de décembre à Aurent [Commune de Castellet-lès-Sausses, Département des Alpes-de-Haute-Provence]

Pour donner une idée de la violence de ces orages, on peut d'abord citer les observations de Jean Raynoard, avocat en la Cour, de Valensole, à propos du ravage du 11 juillet 1728 aux Mées ; puis les observations d'un autre expert à la communauté voisine, Malijay.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Par la même occasion, les détails qui suivent fourniront une bonne illustration de la manière d'opérer des experts chargés d'apprécier les dégâts des grêles et inondations. Deux exemples :

Aux Mées, le quartier de La Combe, était une *"langue de vignes"* de un quart de lieue en longueur sur 7 à 800 pas de large s'étirant vers Puymichel, les deux tiers de la récolte furent emportés, mais les branches des souches ne furent pas endommagées *"pour l'avenir"*.

Mais *"le tems a déchargé sa plus grande fureur"* sur la plaine de La Croix, s'étendant près de Malijay : *"c'est un bien presque tout arrosable et coupé de tems en tems par quantité de vignes, des cheneviers, des terres dont on fait des haricots, et des oignons et des prés, y ayant même certaine quantité des oliviers et beaucoup d'autres arbres fruitiers comme poires, pommes, noix et amandes, bien dis-je - écrit le visiteur - qui nous a paru estre le plus préteux et celui de tout le terroir qui raporte de plus grands profits aux habitants"*. Ici, les experts notent les dégâts aux plantes elles-mêmes avec l'impact des grêlons visible sur les branches *"et qui semblent estre des coups de couteau"*.

Les experts font un état, dans chaque quartier, des propriétaires et des "contenances", vérifiées sur le cadastre, examinent les cahiers de la dîme *"de tout le terrain et dont tout ce qui en revient ne peut passer que par une porte"* [autrement dit, par un seul décimateur]. La vigne rapportait aux habitants, sur le pied de la dîme au "quinzain", 18 à 20 000 coupes de 16 pots chacune.

Pour toutes les récoltes perdues (vignes, olives, herbes potagères, et pertes prévues des deux années suivantes), l'estime était portée entre 28 et 30 000 livres.

A Malijay opéra, de façon aussi minutieuse, Joachim Arnoux, procureur en la juridiction de la ville des Mées : description détaillée des quartiers, examen du cadastre, des mémoires des rentiers de la dîme. 290 000 souches de vignes avaient été touchées par la grêle. A raison de 1 000 souches par 250 cannes carrées de terrain [environ 10 ares, ce qui donne pour le quartier des vignes un total de 29,6 hectares] et chaque 1 000 souches produisant, "le fort portant le faible", 3 charges de raisin, ce qui faisait un total de 888 charges de raisin perdues. A raison de 2 quintaux et demi de raisin net pour chaque charge, les 888 charges auraient produit 2 220 quintaux. A une coupe et demie pour chaque quintal, le tout revenait à 3 300 coupes de vin (la coupe composée de 16 pots pesant 48 livres poids de table).

A ces vignes, il fallait ajouter celles des quartiers des Champs, des Lioures et de Combe Escure, endommagées à moitié, composant 36 000 souches [3,6 hectares] revenant à 202 coupes de vin. Enfin les vignes allant vers Malijay, dont le prieur était décimateur, endommagées au tiers (1 896 coupes).

Pour apprécier la perte, les experts s'enquière du prix actuel de la coupe de vin à Malijay, soit 2 livres 8 sols et du prix année commune, qui était de 1 livre 10 sols. Une note ajoutée nous apprend que l'on taxa la coupe, comme il avait été fait au Brusquet, à 30 sols le quintal de 1 coupe 1/2. Les 5 428 coupes de vin perdues auraient donc totalisé une perte financière de 5 428 livres, à laquelle il fallait ajouter 790 livres pour les *"herbes potagères"* perdues. Les experts refusèrent ici d'estimer les pertes prévisibles pour l'année suivante, *"comme n'étant pas de notre commission"*. Refus aussi de prendre en compte les pertes aux fruits des arbres *"pour n'estre lesd. fruits à présent en nature"*. Les Mées avait eu plus de chance que sa voisine Malijay...

- Confirmation que la basse Provence elle-même fut concernée par le mauvais temps :

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



A Roquevaire, on se plaignit des *"pluies violentes"*: la rivière d'Huveaune *"s'enfla jusque à un certain point que la muraille faite au-devant le logis Sainte-Anne ayant été enfoncée [voir aussi en septembre 1716, ci-dessus, et en 1741 ci-dessous] et peu à peu luy causa sa cheute"*.

- Le débordement de la Durance termina l'année 1728 par d'autres dégâts, bien documentés à Cabannes et à Noves.

A Cabannes, les visiteurs remarquent d'abord *"que les sables et graviers qui se sont arrêtés en delà de lad. rivière dans le pays du Comtat sont si grands et si considérables que par leur élévation, lad. rivière, trouvant une pente aisée du côté de Cabannes, la mère branche qui fait le fort de l'eau passe à présent contre le terroir dudit lieu ; elle emporte de jour à autre partie du terrain, et à mesure que ladite rivière enfle et grossit, elle surverse fort aisément sur led. terroir, et dela elle continue sur celui de Noves, encore plus bas"*.

Puis, ils décrivent avec précision le mouvement de la nappe inondante, du Grand Bois vers le midi jusqu'aux limites de Noves, passant sur les chemins allant à Orgon et Saint-Andiol, sur *"les terres, héritages et méteries qui sont sur la ligne descendant au couchant"*, puis les eaux se seraient étendues vers le *"septentrion"*, vers Noves, où elles seraient rentrées dans la rivière. Les quartiers *"enveloppés"* (Premier et second clos de Saint-Michel, du Jas d'Abas, de Lauriol, du mas de Barrière, de Fontanille et le quartier de Robert) faisaient environ le tiers du terroir *"taillable"* de Cabannes *"sans parler de ce que le noble a souffert"*.

Les eaux de la Durance emportèrent beaucoup de semés de la saison, mais aussi le *"terrain mouvant et cultivé"*, n'épargnant ni les chaumes ni les herbes d'hiver. Quantité de fossés furent comblés d'un sable *"grandement épais"*, des prés ou des légumes *"nités de ce vilain sable brulant"* ; des arbres entiers et des tas de gros bois mis en bûches emportés ; beaucoup de pailles gâtées et de fumier aussi emportés (ils purent compter jusqu'à 45 paillières gâtées) ; des vignes ravagées. Enfin sur cinq chaussées, deux furent emportées ; la 3<sup>e</sup> *"refaite de nouveau"* n'avait pas tant souffert ; la 4<sup>e</sup>, à l'*"escampadou"*, *"construite à grands frais"*, paraissant neuve. Une 5<sup>e</sup>, construite pour éviter la ruine des maisons, comme il arriva en 1725, avait *"véritablement bien servi, étant positif que sans le secours d'icelle tout le village auroit été inondé, ce qui se voit au premier coup d'oeil"*.

L'estime des dommages à Cabannes monta à 8 750 livres.

A Noves, sept quartiers furent inondés, formant environ le tiers du terroir. Les *"iscles"* entrèrent à nouveau dans le lit de la rivière. L'eau coula *"jusqu'aux portes du lieu, qu'on pris soin de barricader pour s'en mettre à couvert dans les maisons, ainsi qu'il nous apparoit par les travaux, matériaux, vestiges et engeins dont on s'estoit servi pour prévenir la ruine et cheute desd. maisons, lhors des eaux d'automne de l'année mil sept cents vingt cinq qui en détruisirent une vingtaine dont les ruines sont encore apparentes"*.

L'estime ne fut portée ici qu'à 3 950 livres.

La Province fit dresser un état général des dommages en 1728 :

<b>Vigueries</b>	<b>Dommages</b>
AIX	51 900
TARASCON	8 750
FORCALQUIER	63 000
SISTERON	12 000
GRASSE	5 405
HYERES	6 700

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

DRAGUIGNAN	191 627
MOUSTIERS	46 485
CASTELLANE	16 375
APT	26 720
ST-MAXIMIN	13 500
BRIGNOLES	5 900
BARJOLS	51 994
GUILLAUMES	31 900
BARREME	7 978
ANNOT	2 400
COLMARS	32 826
DIGNE	31 535
Augmentations survenues par la suite : 32 305	

**Total provincial : 639 300 livres**

Avec 29 000 livres finalement retenues, Les Mées se trouvait au premier rang des pertes, suivie de près par La Garde-lès-Castellane (26 000), Grimaud (22 028), Callian (18 700).

Parmi les rivières débordées, il y eut l'Argens, à Roquebrune [Département du Var], avec aussi les torrents de Palaison, Blavets, Roquebrune, La Vernède, La Garone, La Valette, Villepey, Le Fournel. Le Verdon, à Saint-Julien.

A Roquevaire, avec les pluies violentes, *"la rivière [L'Huveaune] s'enfla jusqu'au point que la muraille faite au devans le logis Ste Anne ayant été enfoncée"*, elle alla peu à peu à sa chute.

ADBR, C 2090, Rapport des dommages causés au lieu de Cabannes, par un bourgeois de Saint-Andéol, 3 février 1729.

A Cabannes, les visiteurs remarquent d'abord *"que les sables et graviers qui se sont arrêtés en delà de lad. rivière dans le pays du Comtat sont si grands et si considérables que par leur élévation, ladite rivière, trouvant une pente aisée du côté de Cabannes, la mère branche qui fait le fort de l'eau passe à présent contre le terroir dudit lieu ; elle emporte de jour à autre partie du terrain, et à mesure que ladite rivière enfle et grossit, elle surverse fort aisément sur ledit terroir et delà, elle continue sur celui de Noves, encore plus bas"*.

Puis, ils décrivent avec précision le mouvement de la nappe inondante, du Grand Bois vers le midi jusqu'aux limites de Noves, passant sur les chemins allant à Orgon et Saint-Andiol, sur *"les terres, héritages et méteries qui sont sur la ligne descendant au couchant"*, puis les eaux se seraient étendues vers le *"septentrion"*, vers Noves, où elles seraient rentrées dans la rivière. Les quartiers *"enveloppés"* (premier et second clos de Saint-Michel, du Jas d'Abas, de Lauriol, du mas de Barrière, de Fontanille et le quartier de Robert) faisaient environ le tiers du terroir *"taillable"* de Cabannes, *"sans parler de ce que le noble a souffert"*. Les eaux de la Durance emportèrent beaucoup de semés de la saison, mais aussi le *"terrain mouvant et cultivé"*, n'épargnant ni les chaumes ni les herbes d'hiver. Quantité de fossés furent comblés d'un sable *"grandement épais"*, des prés ou des légumes *"nités de ce vilain sable brulant"*, des arbres entiers et des tas de gros bois mis en buches emportés, beaucoup de pailles gâtés et de fumier aussi emportés (ils purent compter jusqu'à 45 paillières gâtées), des vignes ravagées. Enfin, sur cinq chaussées, deux furent emportées ; la troisième *"refaite de nouveau"* n'avait

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



pas tant souffert. La quatrième, à l'"escampadou", "construite à grands frais", paraissant neuve. Une cinquième, construite pour éviter la ruine des maisons, comme il arriva en 1725, avait "véritablement bien servi, étant positif que sans le secours d'icelle tout le village auroit été inondé, ce qui se voit au premier coup d'œil".

L'estime des dommages à Cabannes monta à 8 750 livres.

● **Décembre 1728 :**

ADBR, 127 E BB 13, délibération communale du 17 décembre 1728.

ADBR, 127 E BB 14, délibération communale du 30 septembre 1731 (secours de la province).

A Cabannes, "cette communauté se trouve réduite dans un estat des plus pitoyables par les fréquentes inondations de la rivière de Durance arrivées depuis quelques années sur le terroir de ce lieu, et notamment par celle qui vient de luy couvrir depuis le 16 du courant presque tout son territoire". La province accorde 600 livres pour les dommages causés par l'inondation de la fin de l'année 1728.

ADBR, C 2090, Rapport des dommages causés au lieu de Noves, par un bourgeois de Saint-Andéol, 24 décembre 1728.

A Noves, sept quartiers furent inondés, formant environ le tiers du terroir. Les "iscles" entrèrent à nouveau dans le lit de la rivière. L'eau coula "jusqu'aux portes du lieu, qu'on pris soin de barricader pour s'en mettre à couvert dans les maisons, ainsi qu'il nous apparoit par les travaux, matériaux, vestiges et engeins dont on s'estoit servi pour prévenir la ruine et cheute desdites maisons, lhors des eaux d'automne de l'année mil sept cent vingt cinq qui en détruisirent une vingtaine dont les ruines sont encore apparentes".

L'estime ne fut portée ici qu'à 3 950 livres.

AC Cavaillon, BB 21, délibération communale du 19 décembre 1728, fol. 215v°.

A Cavaillon, le conseil décide de réparer les chemins et d'aider les pauvres qui ne peuvent pas travailler à cause des pluies continuelles de décembre.

ADBR, C 2091, Rapport des dommages causés en 1728 au lieu de Cabannes, fait en février-mars 1729 par Jean-François Esparvier, bourgeois demeurant au lieu de Saint-Andiol, dans la viguerie de Tarascon.

Il s'agit du débordement et inondation de la Durance des 15-16 décembre 1728.

Cette enquête résulta d'une commission ordonnée par les procureurs du pays du 20 décembre 1728 pour examiner les dommages causés par l'inondation et débordement de la rivière de Durance arrivé du 15 au 16 du mois de décembre 1728.

"Etant arrivé le dernier février 1729 au bord de ladite rivière du cotté du levant vers l'endroit apellé Le Grand Bois, les dits sieurs consuls y seraient venus avec un nombre d'habitans des plus aparens du dit lieu pour nous montrer les désordres et dégâts de telle inondation, avec lesquels, étant monté jusqu'à la tête dudit terroir limitrophe de celui du lieu d'Orgon, nous aurions observé que les sables et graviers qui se sont arrêtés en delà de ladite rivière dans le pays du Comtat sont si grands et si considérables que par leur élévation, ladite rivière trouvant une pente aisée du côté de Cabanes, la mère branche qui fait le fort de l'eau passe à présent contre le terroir dudit lieu. Elle emporte de jour à autre partie du terrain, et à mesure que ladite rivière s'enfle et grossit, elle surverse fort aisément sur led. terroir et de là, elle

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*continue sur celui de Noves encore plus bas comme nous l'avons déjà dit par un précédent rapport.*

*Cette première observation ainsi faite, nous sommes descendus en suivant ladite rivière et remarqué que les eaux d'icelle, lors de la dite inondation, suivant leur cours sur le terroir dudit Cabanes par l'endroit susdit appelé le Grand Bois se répandant du côté du midy jusques aux limites de Noves, ayant passé sur les chemins qui aboutissent aux lieux d'Orgon et Saint-Andiol conséquemment sur les terres, héritages et méteries qui sont sur la ligne descendant au couchant, et se seraient étendus encore vers le septentrion jusques dans le dit terroir de Noves par où elles seroient rentrées dans le sein de la dite rivière, ce qui enveloppe différens quartiers apellés le gravier et le second Claux de Saint-Michel, du Jas d'Abas, de Lauriol, du mas de Barrière, de Fontanille, et quarter de Robert faisant environ la troisième partie du lieu taillable dud. Cabanes sans parler de ce que le noble [terres non soumises à la taille] a souffert.*

*Nous avons remarqué que cette rivière rapide dans son cours ordinaire ayant été extrêmement débordée par l'abondance des eaux qu'elle reçût des endroits supérieurs, a emporté non seulement beaucoup des semés de la saison, mais encore le terrain mouvant et cultivé jusques au ferme du sillon, sinon généralement où elle a passé, du moins dans la majeure partie.*

*Remarqué aussi qu'elle n'a pas épargné les chaumes et les herbes d'hiver qui se trouvent généralement gâtées par ledit sable, ce qui est très préjudiciable non seulement au sol du terrain mais encore pour la nourriture des bestiaux à laine.*

*Veut aussi que les mêmes eaux chargées d'un sable grandement épais ont comblé quantité des fossés destinés pour la deffence des terres et découlement des eaux pluviales et ordinaires, emporté des dou[y]es bords et rives dans plusieurs endroits.*

*Quelques preds nités et couverts de ce vilain sable brulant, conséquemment l'herbe du pàisse et d'hyver perdue.*

*Des légumes pareillement nités, ravagés et en bien des endroits le terrain emporté ou couvert de sable.*

*Des arbres entiers et plusieurs tas de gros bois à brûler pour charrier aux villes et lieux voisins, emportés ce que nous avons veu par les vestiges et trouvailles de plusieurs des dites buches dans des bas fonds outre les informations non suspectes par nous prises.*

*Beaucoup de paille gâtées et fumier emportés ayant compté sur la place en divers endroits dud. terroir jusqu'à la hauteur de quatre pans en sus du terrain.*

*Quelques vignes ravagées partie par le terrain emporté et partie par un sable nité dont elles se trouvent chargées ce qui leur est d'un grand préjudice".*

#### Visite des chaussées :

Trois chaussées distantes l'une de l'autre :

- les deux premières, entièrement emportées
- la 3<sup>e</sup> n'a pas autant souffert et a été "refaite tout de nouveau"
- une 4<sup>e</sup> "bien considérable, un peu plus bas en venant au village et en l'endroit apellé L'Escampadou" construite à grands frais, "paroissant même que la pensée d'y faire une martellière est fort juste par la nécessité qui s'y rencontre étant ladite chaussée coupée par le fossé du moulin".
- une 5<sup>e</sup> construite tout auprès du village "pour le garantir et éviter la ruine des maisons, comme il arriva de plusieurs en l'année mil sept cent vingt cinq laquelle chaussée a véritablement bien servi étant positif que sans le secours d'icelle tout le village auroit été inondé, ce qui se voit au premier coup d'œil".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Liquidation des évaluations :

<b>Semés</b> : au moins un tiers de perdus outre la semence, jusqu'à 200 saumées (semence comprise) sur une contenance de 150 saumées de terre, à 16 livres la saumée	2 200 l.
<b>Chaumes</b> et herbes d'iceux	400 l.
<b>Prés</b> nités et couverts	300 l.
<b>Fossés</b> comblés, douves et bords emportés	200 l.
<b>Légumes</b> nités et ravagés	300 l.
<b>Bois</b> à brûler emporté	200 l.
<b>Paille</b> gâtée et fumiers emportés	800 l.
<b>Vignes</b> endommagées	150 l.
<b>Chaussées</b> emportées et réparées et celle construite tout de neuf	1600 l.
<b>Terrain mouvant</b> , cultivé et emporté les dites eaux n'ayant laissé qu'un méchant limon de sable	<u>2500 l.</u>
[total]	8750 l.

Le commissaire remarque que le sable resté dans la partie inondée du terroir ne peut être que d'un grand préjudice à la plus grande partie du reste, *"lorsque les vents viendront à l'emporter ce qui ne peut manquer d'arriver puisque ce sable ainsi emporté brule d'ordinaire les semés su lesquels il passe, il endommage même les arbres ainsi qu'on le prouva en la ditte année 1725"*.

Il s'agit du débordement et inondation de la Durance des 15-16 décembre 1728.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur